



Société Centrale Canine

pour l'amélioration des races de chiens en France

Fédération Nationale
agrée par le ministère
de l'Agriculture

155, avenue Jean-Jaurès - 93535 Aubervilliers cedex

Tél. 0033 (0)1 49 37 54 00 - Fax 0033 (0)1 49 37 01 20

Reconnue d'utilité publique

Fax Lof 0033 (0)1 49 37 28 50 - Web. www.scc.asso.fr

Aubervilliers, le 28 Septembre 2006

Sec/AV/SM/ 11 /06/C

A l'attention de Mmes. & MM.

- Les Présidents des :
 - Associations Spécialisées de Races

Objet : Procédure pour homologation des titres de Champion S.C.C.

Madame

Monsieur le Président,

Au cours de sa réunion du 27 Septembre 2006, le Comité de la Société Centrale Canine a décidé que toutes les demandes d'homologation de titre de champion devront être contrôlées et transmises à la Société Centrale Canine par les Clubs de race.

Le Club dispose d'un délai d'un mois après réception du dossier pour l'envoyer à la Société Centrale Canine.

Cette mesure prend effet à partir du 1^{er} Novembre 2006.

Nous vous demandons donc d'informer vos adhérents, afin que ces derniers vous fassent parvenir directement les demandes d'homologation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Président
Gérard ARTHUS